

PER
R-243

R-243

La Revue

DESJARDINS



ÉDIFICE DESJARDINS



L'Institut Coopératif Desjardins
Lévis, Canada

L'Institut Desjardins . . . une réalité	165
Le Conseil d'administration est la clef du succès	167
Les Caisses centrales à travers le pays	173
1962 - Une autre année de progrès pour les coopératives d'épargne et de crédit au Canada	175

● *LA REVUE DESJARDINS* est une publication spécialisée de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins. Son objectif primordial est de stimuler la réflexion chez les administrateurs et le personnel des Caisses populaires.

*La Fédération
des Caisses populaires.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Officiers

- *M. ÉMILE GIRARDIN, *président* (Union régionale de Montréal)
- M. J.-ADÉLARD PLOURDE, N.P., *vice-président* (Union régionale de Chicoutimi)
- *M. JEAN-JACQUES CARON, *vice-président* (Union régionale de Trois-Rivières)
- *HON. SÉNATEUR CYRILLE VAILLANCOURT, *directeur général* (Union régionale de Québec)
- *M. L'ABBÉ ÉMILE TURMEL, *secrétaire* (Union régionale de Québec)

Administrateurs

- M. GÉRARD RIVARD (Union régionale de Trois-Rivières)
 - M. LUCIEN RÉMILLARD (Union régionale de Montréal)
 - M. OLIVIER GAGNON (Union régionale de Gaspé)
 - M. ADRIEN BERNARD (Union régionale de Gaspé)
 - M. FIDÈLE-A. BÉLIVEAU (Union régionale de Sherbrooke)
 - *M. RENÉ DUPONT (Union régionale de Sherbrooke)
 - M. G.-ALEXANDRE LEBEL, N.P. (Union régionale de Rimouski)
 - *M. GEORGES-ANTOINE BOUCHARD (Union régionale de Rimouski)
 - M. ARMAND PARENT (Union régionale de Chicoutimi)
 - M. ROBERT PELLETIER (Union régionale de l'Ouest-québécois)
 - M. MAURICE PERREAULT (Union régionale de l'Ouest-québécois)
 - M. JEAN-PAUL BERNIER (Union régionale de Saint-Hyacinthe)
 - *M. NAPOLÉON MACKAY (Union régionale de Saint-Hyacinthe)
 - M. JEAN-BAPTISTE LEFEBVRE (Union régionale de Joliette)
 - *M. NORMAND LEMIRE (Union régionale de Joliette)
- * Indique les membres du « Comité exécutif ».



La Revue DESJARDINS

Organe officiel de la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins,
société régie par la Loi des syndicats coopératifs de Québec

Vol. XXIX, N° 11

QUÉBEC

Novembre 1963

Sommaire

	PAGE
<i>Éditorial</i> : La prudence est toujours de mise	C. VAILLANCOURT..... 163
L'Institut Desjardins... une réalité.	165
Le Conseil d'administration est la clef du succès	167
Manchettes	169
L'actualité en images	170
Nécessité d'un programme d'information	172
Les Caisses centrales à travers le pays	173
1962 — Une autre année de progrès pour les coopératives d'épargne et de crédit au Canada	175
L'idée d'Alphonse Desjardins fait le tour du monde	176
Familles d'aujourd'hui	177
Service de renseignements	178
Le mouvement coopératif en congrès.	179

Rédaction et administration

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES

ÉDIFICE DESJARDINS
59, AVENUE BÉGIN, LÉVIS, P. Q.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour les caisses et leurs sociétaires	\$1.75
Pour les autres	\$2.25

LA REVUE DESJARDINS est imprimée aux ateliers Charrier & Dugal, Inc., Québec.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Editorial



La prudence est toujours de mise

NOTRE article éditorial du mois dernier rappelait comme il est difficile de prévoir la situation économique au Canada et dans le monde entier. C'est d'autant moins facile que les théories et les règles sur lesquelles on fondait jadis l'économie sont complètement changées aujourd'hui. L'étalon-or, par exemple, avait été établi autrefois comme base de la circulation du papier monnaie ; il stabilisait la valeur de la monnaie, et tous les pays du monde y avaient adhéré. Mais on a, depuis quelques années, changé la valeur de l'étalon-or : Une once d'or valait autrefois \$19. et quelques sous ; elle vaut \$35. aujourd'hui. On a dévalué la monnaie et augmenté la circulation du papier monnaie. En outre, de nos jours, la valeur de la monnaie est établie d'après la production du pays ; il y aurait tout de même encore une certaine stabilité si on s'en tenait exclusivement à cette base, mais comme la valeur de la production du pays varie aussi selon les prix qui peuvent se hausser ou s'affaisser, l'évaluation de la monnaie se fait aussi sur le coût de la production de la marchandise. Ainsi, une marchandise qui pouvait, il y a dix ans, être achetée au prix de \$0.90 est payée aujourd'hui \$1. et quelques sous ; la valeur de la monnaie varie donc avec les prix. Il est bien difficile alors avec des données aussi variables de prévoir ce qui va arriver demain.

Étant donné ces faits qui invitent à la prudence et aussi l'expérience que nous avons eue au cours des années 1930 à 1939, nous en sommes venus à la conclusion que les Caisses populaires doivent être très prudentes et ne pas s'exposer à tomber dans les mêmes difficultés qu'elles connurent

tout particulièrement au cours des années 1932 à 1935. C'est ce qui nous incite à inviter avec instances nos Caisses populaires à procéder de la façon suivante dans la répartition de leur actif, ou, si vous aimez mieux, dans l'utilisation des épargnes des sociétaires :

50% prêté sur reconnaissance de dette et sur hypothèque ;

35% placé sur des valeurs négociables : obligations du Gouvernement — fédéral ou provincial — ou de corps publics : municipalités, commissions scolaires, hôpitaux, fabriques, syndicats, communautés religieuses ou ecclésiastiques ;

15% en avoir liquide : en dépôt à la Caisse régionale ou centrale et dans le tiroir-caisse à la Caisse populaire même.

C'est là la règle générale. Sans doute il peut y avoir des exceptions, lesquelles doivent être acceptées par l'Union régionale. La proportion ci-haut décrite des éléments de l'actif peut être modifiée pour une Caisse populaire qui aurait un avoir-propre considérable et une excellente répartition des épargnes entre les sociétaires, et opérant dans un milieu économique stable où les possibilités des retraits d'épargne sont moindres que la moyenne.

On nous a déjà fait remarquer que nous étions un peu trop rigides ou sévères ou exigeants en demandant que les Caisses populaires achètent des valeurs dont l'échéance ne dépasse pas 10 ans, et dont la répartition soit bien faite sur une période de 1 à 10 ans, de telle sorte que chaque année il y ait une certaine partie de ces valeurs qui soit rachetée et assure de la liquidité à la Caisse populaire.

N'est-ce pas dans le même but, d'ailleurs, que nous recommandons aux Caisses populaires qui ont des prêts sur hypothèque ou sur reconnaissance de dette, de demander à leurs emprunteurs qu'ils acceptent de faire des remises au moins mensuelles ; de cette façon, la Caisse populaire peut avoir une réelle liquidité, sans compter que ce ne sont pas toujours les mêmes sociétaires qui bénéficieront du service des prêts.

Une autre raison qui s'y ajoute : Tous se rendent compte que chaque année la monnaie se dévalue de 2% ou 3% par suite de la hausse des prix. On peut dire que depuis cinq ans, cette dévaluation du pouvoir d'achat de la monnaie a été de 11% à 12%. Il y a donc inflation. Si des Caisses populaires gardent en portefeuille des obligations à longue échéance, elles ont des valeurs dévaluées, et elles ne peuvent ré-utiliser avec avantage leur argent avec la valeur actuelle de la monnaie. Avec des valeurs à court et à moyen terme, diversifiées et rachetables mois par mois, année par année, les Caisses populaires, suivant le cycle de l'économie, sont moins exposées à être affectées. Les gens qui ont pris leur retraite il y a 10 ans ou 20 ans, avec un revenu annuel de \$2,000. à \$3,000., avaient alors la possibilité de vivre raisonnablement avec un tel revenu, mais aujourd'hui, même en ajoutant la pension de vieillesse, ils doivent restreindre leur façon de vivre.

Certaines Caisses populaires nous ont fait remarquer que si nous leur permettions d'acheter des obligations dépassant 10 ans elles auraient facilement du 6%, voire même plus, ce qui augmenterait d'autant leur revenu. Ne perdons pas de vue que les Caisses populaires ne sont pas là pour faire des bénéfices ; elles doivent avant tout assurer la sécurité des épargnes de leurs sociétaires. Rappelons-nous toujours que le sociétaire qui dépose ses épargnes à la Caisse populaire a droit de les retirer à demande, et qu'à la moindre régression économique, la Caisse populaire doit être alors, comme en d'autres temps, en mesure de répondre aux demandes de retrait de ses sociétaires.

Il n'est pas nécessaire d'ailleurs de re-

monter à la crise économique de 1930-39 pour se convaincre du bien-fondé de nos recommandations. Si en 1959, qui a connu une période critique de liquidité financière, les Caisses régionales n'avaient pas eu la liquidité qu'elles sont obligées de garder pour assurer la protection de leurs Caisses populaires, il en est de ces dernières qui auraient eu de sérieuses difficultés. C'est pourquoi, personnellement, je crois que les Caisses populaires doivent acheter elles-mêmes leurs obligations et répartir leur portefeuille de la façon ci-haut décrite, afin d'éviter que des Caisses populaires soient éventuellement dans des situations critiques analogues à celles de 1930-39 et 1959.

Il y aurait encore d'autres points à développer et d'autres arguments à vous donner ; nous croyons, cependant, en avoir dit suffisamment pour bien vous faire comprendre notre manière de voir. Nous pouvons certes nous tromper. D'autres peuvent penser autrement que nous, et ce n'est pas une raison pour leur en vouloir. C'est l'expérience qui nous dicte cette ligne de conduite et nous indique la voie qui nous paraît la meilleure. La prudence fortifiée par l'expérience qui l'éclaire est toujours bonne conseillère. Prêtons-lui une oreille attentive, et agissons dans les limites qu'elle nous indique, et nous n'aurons pas à nous en repentir dans l'administration de nos Caisses populaires.

A. Vaillancourt

● Les enfants doivent aussi être sociétaires, parce qu'il faut leur enseigner au plus tôt cette belle vertu sociale de l'épargne, afin de combattre de bonne heure les instincts de dissipation, de légèreté ou de gourmandise qui se développent, hélas ! si vite dans notre pauvre nature.

ALPH. DESJARDINS

(La Caisse populaire)

L'INSTITUT DESJARDINS

... une réalité

L'Institut coopératif Desjardins vient d'être officiellement inauguré. Ce centre coopératif de formation professionnelle, devient donc une réalité moins d'un an après l'annonce de sa mise en chantier. Le centre est un projet unique en son genre conçu pour répondre aux besoins d'éducation et de formation du mouvement Desjardins et des autres organismes coopératifs de la province.

L'article qui suit, nous donne un bref aperçu de son but et de l'esprit dans lequel il sera utilisé. L'auteur de l'article est monsieur Irénée Bonnier, directeur du Service de l'éducation de la Fédération des Caisses populaires Desjardins.

DEPUIS plusieurs années déjà, les différentes institutions qui font partie du mouvement Desjardins se sont attardées à la formation de leur personnel ; et lorsque nous envisageons le travail des Caisses populaires dans ce domaine, nous constatons que cette formation a dépassé les cadres du personnel pour rejoindre les bénévoles qui font partie de ces divers comités : conseil d'administration, commission de crédit et conseil de surveillance. À date, pour ces différents cours de formation, on utilisait des locaux qui pouvaient être mis à la disposition des groupes ; le plus souvent, il s'agissait d'hôtels.

Les dirigeants du mouvement Desjardins, c'est-à-dire la Fédération des Caisses populaires, L'Assurance-Vie Desjardins, la Sauvegarde, envisageaient donc depuis quelque temps la nécessité soit d'acheter ou soit de construire un centre de formation qui correspondrait à toutes les exigences de l'éducation des adultes. L'Assurance-Vie Desjardins, reconnue pour son dynamisme, conçut finalement un projet et le fit accepter

également par le bureau de direction de la Sauvegarde ; la Fédération des Caisses populaires y apporta à son tour son assentiment. Il fut entendu, à la suite de pourparlers, qu'au début L'Assurance-Vie Desjardins et la Sauvegarde financeraient le projet d'un centre coopératif canadien de formation professionnelle.

CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES

Ce centre a été conçu spécifiquement en fonction de la formation qu'on y donnera et également en fonction du fait que ce sont des adultes qui s'y inscriront. Ces deux aspects ont été respectés dans l'architecture, dans l'aménagement des lieux et également dans l'organisation des différents locaux. L'Institut Desjardins n'est ni un hôtel, ni un collège, mais bien un centre spécialisé de formation où tout concourra à porter naturellement les adultes à la réflexion et à l'étude, mais sans aucune contrainte.

De plus les responsables s'efforceront d'y développer un esprit communautaire. Le centre de formation tire son importance, croyons-nous, du fait que le mode de vie et l'atmosphère qui s'en dégage comptent, pour une large part, dans la formation des stagiaires. Ceux-ci doivent vivre dans une ambiance qui reflète l'esprit qu'on tente d'inculquer par les cours. Le personnel et les bénévoles attachés au mouvement Desjardins sont des gens au service de la communauté ; il est donc tout à fait normal qu'ils expérimentent ce qu'est une communauté et ce qu'en pratique elle exige de ses membres.

DYNAMIQUE DE GROUPE

En relation avec cet esprit communautaire, un effort spécial sera tenté afin que des loisirs de groupe y soient organisés ; d'autre part, les différents quartiers résidentiels sont aménagés de telle façon que des groupes d'une dizaine de stagiaires puissent y

vivre ensemble pendant tout leur séjour à l'Institut Desjardins. La pédagogie elle-même sera centrée sur une participation de groupe et sur les principes d'interaction entre les individus formant un groupe; nous comptons beaucoup sur le facteur influence que peut avoir une personne du groupe ou une bonne partie du groupe lui-même sur un individu en particulier. Le rôle du professeur ne sera donc pas tellement celui d'un conférencier ou celui d'un chargé de cours, mais beaucoup plus celui de l'éclaireur et du conseiller qui montre les avenues des nouvelles connaissances et qui engage les participants dans ces sentiers; l'accent sera mis sur le processus de formation plutôt que sur l'infusion seule de nouvelles connaissances; les relations entre stagiaires et professeurs et entre les stagiaires eux-mêmes seront donc la préoccupation principale des responsables de l'Institut.

La construction elle-même a été pensée en fonction de cette formation. Un effort spécial a été fait, afin d'y aménager plusieurs petits flots qui se prêteront à des conversations spontanées entre stagiaires et entre professeurs et stagiaires. Une bibliothèque sera aménagée afin de servir de centre de références et de recherches; dans cette bibliothèque, nous trouverons également une cinémathèque et une discothèque.

AMBIANCE SOCIALE

On a voulu créer pour les stagiaires une ambiance de préoccupations éducatives et sociales. Ceci peut se réaliser par l'affichage d'une série de tableaux ou graphiques décrivant succinctement le développement de tel ou tel événement sociologique ou économique. Des livres de références seront à la portée des stagiaires, pour consultation. Gravures, graphiques et photos pourront être disposés dans les salles de cours ou dans certains corridors ou petits salons, de manière à stimuler l'intérêt et la réflexion de chacun.

Les salles de cours elles-mêmes n'ont pas l'allure de classes, étant donné que les adultes sont beaucoup plus habitués aux salles de réunions; nous retrouvons cette atmosphère dans les deux salles de cours. Autour d'une table, les élèves pourront ainsi, à l'aide de dispositifs nécessaires, enregistrer telle ou telle session afin de réentendre, d'évaluer le contenu de la discussion et la participation des stagiaires. Il y a même des espaces réservés à la répétition de scènes types, au moyen des techniques du *role playing*; dans le cas des représentants de compagnies d'assurance-vie, il s'agit spécifiquement de salles de « situation » où, dans un salon, le représentant d'assurance fait face à son client et retrouve également tous les facteurs extérieurs qui viennent entraver le dialogue entre client et représentant.

ÉDUCATION ET DÉTENTE

Nous voudrions agencer le programme de chaque stage de telle sorte que des exercices physiques de détente soient intégrés au programme régulier. Il faut se rappeler que nous aurons à l'Institut Desjardins des adultes qui ne sont pas habitués aux stages prolongés de formation; nous risquons fort que les cours suivis et les lectures suggérées deviennent un fardeau, au bout de la troisième journée, si nous ne prévoyons pas également des périodes et surtout des façons de se détendre. De tels

exercices de détente seront nécessaires non seulement à l'Institut Desjardins, mais participeront au programme général de formation puisque dans notre vie moderne de tels exercices sont absolument essentiels pour permettre de fournir un rendement régulier et efficace.

AU SERVICE DU MOUVEMENT COOPÉRATIF

En résumé, l'Institut Desjardins, situé à Lévis, comprend des salles de cours, des salons pour le repos, une bibliothèque, des unités de résidence (où on essaiera de grouper ensemble une dizaine de participants) avec chambres individuelles, un bureau d'administration, un petit gymnase qui pourra servir de salle de réunion. Le tout a été construit, au début, en fonction d'une quarantaine de participants, mais des additions sont prévues pour qu'à l'Institut Desjardins nous logions, d'ici quelques années, quatre-vingts participants.

Seront invités à se servir de cet Institut: d'abord le personnel des différents organismes du mouvement Desjardins ainsi que les bénévoles qui y militent; les membres des autres mouvements coopératifs de la province et des autres provinces et, enfin, les organismes d'éducation populaire de caractère social, professionnel, patriotique ou religieux. De plus c'est la ferme intention des dirigeants du mouvement Desjardins que l'Institut Desjardins serve à des stages d'étude pour les boursiers de pays en voie de développement. Ces boursiers pourront nous être recommandés par l'U.N.E.S.C.O. et par les pays eux-mêmes. Déjà certains pays africains en ont fait la demande. Le mouvement Desjardins est conscient de la contribution qu'il peut fournir dans ce domaine et n'a pas l'intention de s'y soustraire.

L'Institut Desjardins contribuera d'une manière non équivoque au développement que l'éducation des adultes connaîtra d'ici quelques années au Canada et à l'étranger.

*Messieurs les sociétaires,
vous avez deux sociétés d'assurance
qui vous appartiennent:*

**LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE
DES CAISSES POPULAIRES**

et

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS.

Y pensez-vous?

Le Conseil d'administration

EST LA CLEF DU SUCCÈS

LE Conseil d'administration d'une Caisse populaire est sans contredit la clef du succès de l'organisation. Il est possible que dans certains cas une Caisse populaire puisse opérer avec un certain succès pendant un certain temps, sans un bon Conseil d'administration, surtout si l'on ne considère que l'aspect financier, l'aspect affaire de l'organisation mais il est cependant absolument essentiel pour qu'une Caisse populaire progresse selon l'esprit du fondateur et selon les grands principes de la coopération, qu'elle soit dirigée et guidée par des administrateurs qui sont non seulement compétents, mais sincèrement engagés dans la cause coopérative.

De plus en plus, les conseils d'administration des Caisses populaires deviennent la pierre angulaire du succès futur du mouvement des Caisses populaires.

La question primordiale qui revient à l'esprit n'est pas de savoir, si financièrement les Caisses populaires continueront de grandir, mais plutôt si elles pourront garder leur esprit démocratique et leur philosophie coopérative à mesure qu'elles deviennent de plus en plus importantes.

Les petites Caisses d'hier deviennent de plus en plus importantes tandis que les « million-

naires » continueront de grandir avec les années.

QU'EST-CE QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ?

Le Conseil d'administration, c'est la poutre qui soutient toute la charpente démocratique d'une Caisse populaire. Le Conseil sur laquelle repose l'administration c'est l'instrument par lequel les sociétaires exercent leur contrôle sur l'organisation en se servant de leur droit de délégation du pouvoir.

Les membres de Conseil d'administration détiennent la confiance des sociétaires.

Ils sont donc les gardiens de l'idéal et de l'esprit qui anime la coopérative d'épargne et de crédit. Les administrateurs qui ont pleine conscience de cette responsabilité et qui y apportent toute leur attention protègent ainsi le caractère démocratique de leur Caisse populaire tout aussi bien qu'ils en assurent la bonne marche de ses affaires.

Il y a donc une différence très marquée entre le Conseil d'administration d'une coopérative et celui d'une organisation à capital action. Les administrateurs d'une compagnie privée n'ont la plupart du temps d'autres intérêts que les profits de l'organisation. Les administrateurs d'une coopérative, qui sont en même temps les bénéficiaires des services que rend la coopérative, doivent donc apporter une attention plus personnelle à son administration.

Toutes les coopératives présentent trois paliers différents de responsabilité : les sociétaires, les administrateurs, et le personnel. La structure générale de la Caisse populaire peut donc se présenter comme suit :

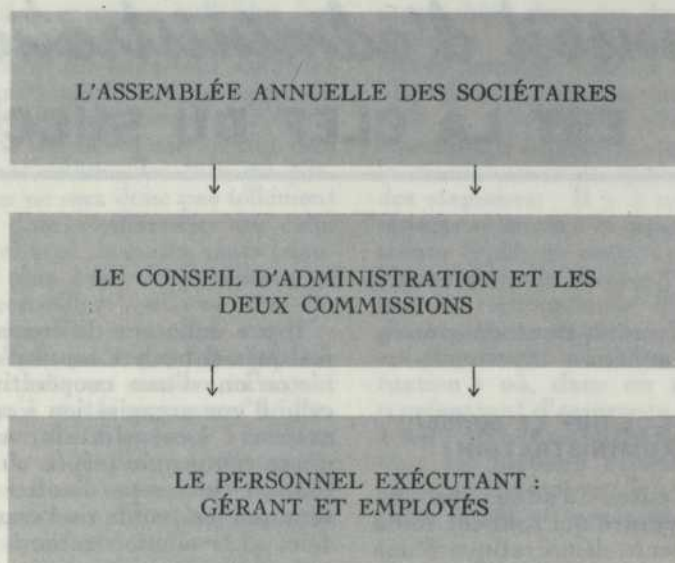
LE GÉRANT ET LE PERSONNEL

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITÉS

LES SOCIÉTAIRES

Il faut cependant que cette structure administrative repose continuellement sur les principes démocratiques qui animent une

Caisse populaire et qui commandent une ligne d'autorité, qui place les administrateurs immédiatement après les sociétaires.



UN RÔLE QUI ÉVOLUE

Le rôle du Conseil d'administration d'une coopérative évolue à mesure que celle-ci progresse. Au début, le conseil joue souvent un rôle de gérance et s'occupe en grande partie des problèmes d'administration technique, qui, plus tard, deviennent la responsabilité d'un gérant compétent et responsable.

Des études qui ont été faites sur le rôle des administrateurs d'une coopérative nous permettent de constater trois types de conseils d'administration :

1° Certains conseils d'administration limitent leur activité à celle d'une surveillance générale des affaires de l'organisation. Le conseil s'intéresse de temps à autre à certains détails mais en général approuve presque automatiquement toutes les décisions du gérant ou du président. Cette façon d'agir est condamnable en plus d'être une perte de temps.

2° D'autres conseils d'administration pêchent d'un excès contraire. Leurs activités rejoignent presque tous les aspects de l'administration et des opérations. Les responsabilités du gérant sont très limitées et ne lui laissent

aucune initiative, tandis que le conseil s'occupe des moindres détails et tient un grand nombre de réunions. Une telle conception de l'administration ne tient aucunement compte des grands principes de l'administration.

3° La conception moderne d'un conseil d'administration se retrouve chez les conseils d'administrations qui se préoccupent des grands problèmes de la planification et du contrôle où les discussions et les décisions sont du domaine des politiques à suivre pour atteindre efficacement les buts poursuivis par l'organisation.

PLANIFICATION ET CONTRÔLE

Le rôle d'un conseil d'administration se situe donc dans deux sphères d'activités : le contrôle et la planification. Ces deux fonctions sont distinctes et leur degré d'importance respective varie d'une Caisse populaire à l'autre. Pour certaines Caisses populaires, les fonctions de contrôle ont plus d'importance, tandis que pour les Caisses populaires plus âgées et plus importantes, le domaine de la planification prend une plus grande importance.

Il fut un temps où la responsabilité de la planification était entièrement laissée au gérant qui, selon la décision du conseil d'administration, mettait ou ne mettait pas son plan en exécution.

Cette conception de la planification ne suffit plus pour le développement d'associations coopératives qui évoluent dans une société en constant devenir.

La planification doit de nos jours comporter des prévisions à long terme. Il ne suffit plus de faire des plans de mois en mois. Un conseil d'administration qui est progressif et responsable est celui qui se préoccupe de ce que devrait être l'organisation dans cinq ou dix ans et qui essaie d'entrevoir les besoins et les problèmes des sociétaires cinq ou dix ans à l'avance.

IMPORTANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est heureux de constater que de plus en plus le mouvement se rend compte que son progrès dépend d'une revalorisation du rôle du conseil d'administration dans chaque Caisse populaire.

Les assemblées annuelles des sociétaires sont en effet trop espacées pour avoir une influence marquée sur l'orientation future de l'organisation. Les sociétaires s'en remettent donc à leur conseil d'administration par rapport au développement de leur organisation selon l'esprit qui a animé sa fondation et en fonction de leurs besoins actuels et futurs.

L'administrateur responsable et conscient de son rôle est le lien entre les sociétaires et la Caisse populaire. Au conseil, il représente les aspirations et les préoccupations de ceux qui lui ont fait confiance. Il se tient au courant de l'évolution de la société dans laquelle la Caisse opère et ne manque jamais d'en faire bénéficier tout le conseil. Sa préoccupation première est de voir sa Caisse populaire répondre aux besoins de toutes les familles qui en sont sociétaires ou qui devraient l'être.

Le Conseil d'administration d'une Caisse populaire, est donc vraiment la clef de son succès.

Le crédit à la consommation sera enfin étudié

LE gouvernement fédéral vient de constituer un comité parlementaire conjoint de la Chambre des Communes et du Sénat, qui sera chargé d'étudier tous les aspects du crédit à la consommation au Canada.

Voilà donc une nouvelle qui réjouira tous ceux qui luttent depuis des années, afin que l'on mette un frein ou mieux encore un terme aux trop nombreux abus scandaleux de prêteurs à taux usuraires qui exploitent ceux qui ne peuvent obtenir le crédit qu'ils désirent et qui sont presque toujours les gagne-petit.

Le solliciteur général, l'hon. J. T. Watson McNaught, a souligné au cours du bref débat qui a précédé l'adoption de la mesure qui crée le comité, que la population se scandalise des pratiques éhontées qui ont cours dans le secteur du crédit à la consommation, ce qui justifie une investigation gouvernementale sérieuse dans ce domaine.

Depuis quelques années déjà, plusieurs personnalités gouvernementales se sont prononcées en faveur d'une réglementation plus adéquate pour le crédit à la consommation. Le printemps dernier, le sénateur Vaillancourt, dans un discours retentissant qu'il faisait au Sénat canadien, s'élevait contre des lois « qui semblent faites pour protéger les forts alors que leur but devrait être de protéger les économiquement faibles ». Il citait à l'occasion, et entre des centaines de cas aussi pénibles, celui d'un cultivateur qui emprunta \$1,000. pour « enterrer son père comme il faut » et qui dut ensuite rembourser \$1,900. en deux ans et faillit ainsi perdre une terre valant \$15,000.

De nombreux cas semblables ont été découverts par la C.S.N. grâce à son programme d'assainissement des finances familiales.

Plusieurs pays ont légiféré là-dessus, obligeant notamment l'acheteur à verser un acompte substantiel en argent, lorsqu'il achète à tempérament et forçant le prêteur à lui dévoiler toutes les conditions de son emprunt y compris le taux réel de l'intérêt représenté par les charges de financement.

Le sénateur Vaillancourt reprend ses activités

LE sénateur Cyrille Vaillancourt, directeur général de votre Fédération des Caisse populaires Desjardins, a repris ses activités après tout près d'un mois d'absence, dû à un accident de voiture qui nécessita un séjour assez prolongé à l'hôpital.

M. Vaillancourt tient à remercier sincèrement les nombreux dirigeants et sociétaires qui lui ont témoigné leur affection et meilleurs souhaits de santé, leur assurant en retour son entier dévouement et sa collaboration à la grande cause poursuivie par tout le mouvement Desjardins.

Directeur général de l'Institut coopératif Desjardins

L'INSTITUT COOPÉRATIF DESJARDINS annonce la nomination de son directeur, M. Gérard Barbin. L'Institut Desjardins a été inauguré officiellement le 4 décembre 1963.

Après ses études primaires à Saint-Jean d'Iberville et ses études secondaires au Collège des Jésuites de Québec, M. Barbin obtint un diplôme en lettres et pédagogie à l'École normale supérieure des Jésuites à Montréal. Il s'occupe d'éducation des adultes depuis de nombreuses années.

De 1951 à 1958, il assumait le poste de directeur du Service de l'information et de la propagande au département des Pêcheries de la province de Québec. Il fonda et anima l'émission *Radio-Pêcheries* et devint commentateur et correspondant à Radio-Canada. En 1957, il fonda et dirige la revue *Actualités marines*.

Depuis 1958, M. Barbin était directeur des relations extérieures à L'Assurance-Vie Desjardins. Il a, de plus, rempli la même fonction à la Société de gestion d'Aubigny et a agi comme conseiller en ce domaine pour La Sauvegarde et d'autres organismes du mouvement Desjardins.

M. Barbin a travaillé en collaboration avec la Société Radio-Canada à la réalisation des émissions *Joindre les 2 Bouts* et *Droit de Cité* à la télévision, *Fête au Village* à la radio, ainsi que des séries de cette année *Familles d'aujourd'hui* et *La faim des autres*. Cette dernière série fournit l'occasion à M. Barbin de se familiariser avec les grands organismes internationaux qu'il visita à plusieurs reprises.

Actuellement, M. Barbin occupe les postes d'administrateur de l'Institut canadien d'éducation des Adultes, de l'Orchestre symphonique de Québec, et de président du comité Vie de l'Église de l'action catholique du diocèse de Québec. M. Barbin est, de plus, membre du Comité de publicité du Conseil des Œuvres de Québec et de la Société canadienne des Relations extérieures (comité d'éducation).

Premier centre coopératif de formation professionnelle au Canada français, conçu selon les exigences les plus modernes de la pédagogie de l'éducation des adultes, L'Institut Desjardins mettra toutes ses ressources à la disposition des Caisse populaires, des organismes qui leur sont rattachés et de diverses institutions. Une section internationale a été prévue pour les stagiaires de langue française des pays en voie de développement.

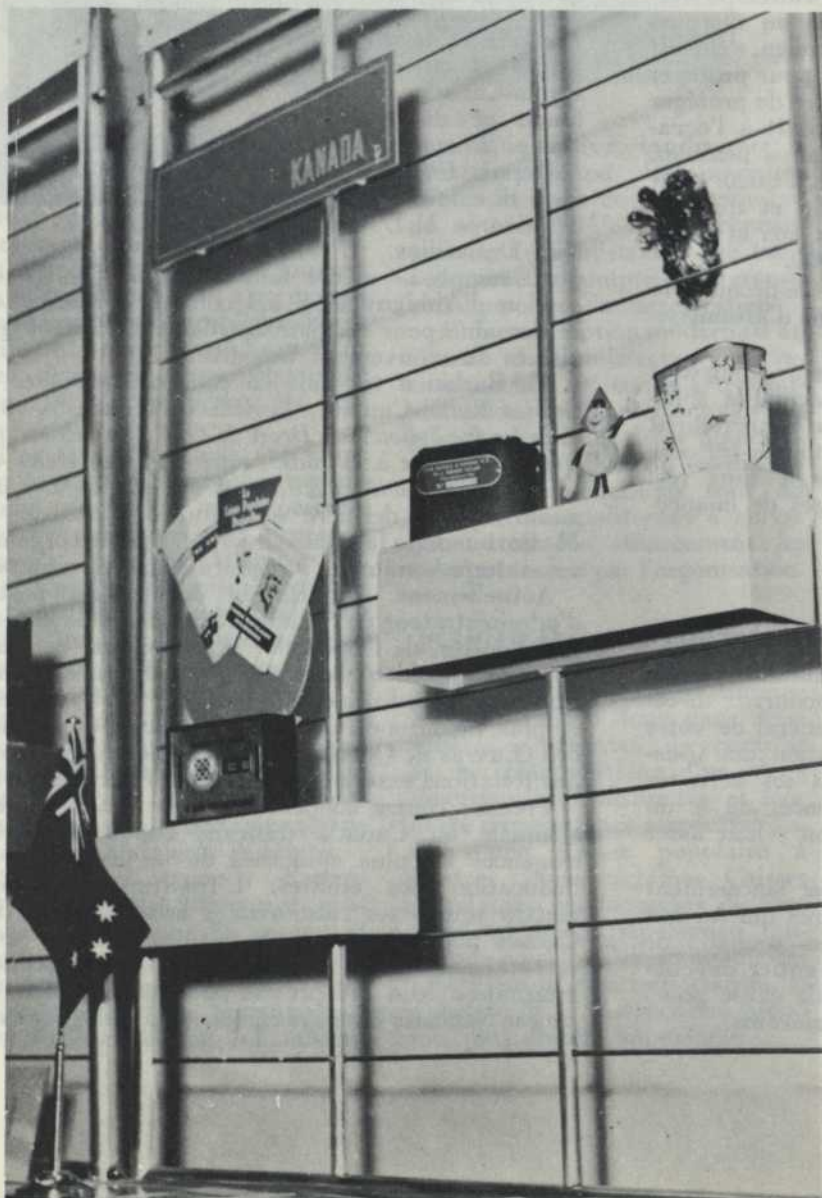


M. Gérard Barbin.

EN IMAGES

NOUVEAU CHEF DE BUREAU
À LA FÉDÉRATION

Monsieur Raymond Audet, anciennement chef-adjoint au Service de l'inspection de la Fédération, occupe maintenant le poste de chef de bureau de votre Fédération, à son siège social à Lévis. Monsieur Audet remplace monsieur Jean-Marie Couture, qui est devenu directeur général de la Société de Fiducie du Québec, société acquise récemment par le mouvement Desjardins.

LES CAISSES POPULAIRES
DESJARDINS EN TURQUIE

Une exposition internationale des moyens de promouvoir l'épargne s'est tenue il y a quelques mois en Turquie. Grâce à la collaboration du Service de la papeterie de votre Fédération, le Canada y était dignement représenté par le mouvement des Caisses populaires Desjardins.

REVUE « MA CAISSE »

La revue *Ma Caisse* a changé de format et fait peau neuve. Le numéro de décembre vient d'être expédié aux Caisses qui en ont fait la demande. Plus de 115,000 copies ont été distribuées. Le prochain numéro sortira au début de février 1964. Les Caisses qui participent au programme intégré d'information en recevront un nombre suffisant pour une distribution aux familles sociétaires. Les autres Caisses peuvent commander les copies qu'elles désirent en écrivant au Service de la papeterie de la Fédération.

LES
NOITATION

50^e ANNIVERSAIRE DE LA CAISSE POPULAIRE DE CHAMPLAIN

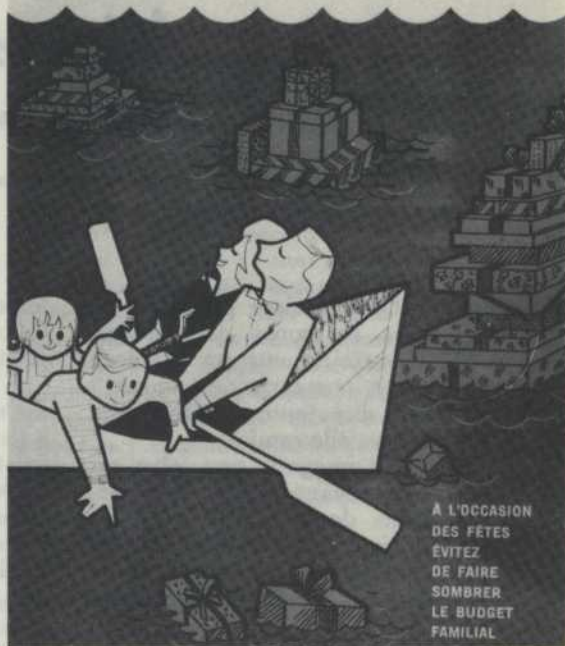
La Caisse populaire de Champlain célèbre dernièrement son 50^e anniversaire par une grande fête paroissiale et la bénédiction de son nouveau local. Les sociétaires en profitèrent pour célébrer en même temps le 81^e anniversaire de naissance de Monsieur J.-A. Chartier, gérant de la Caisse depuis les premiers jours de sa fondation.



DÉCEMBRE 1963

maCaisse

POPULAIRE
REVUE D'INFORMATION POUR LES
SOCIÉTAIRES DES CAISSES POPULAIRES



A L'OCCASION
DES FÊTES
ÉVITEZ
DE FAIRE
SOMBRER
LE BUDGET
FAMILIAL



Nécessité

D'UN PROGRAMME D'INFORMATION

CHACUNE Caisse populaire se crée au cours des années, volontairement ou involontairement, une certaine « image » qui est directement reliée aux services qu'elle rend.

Cette « image » sera plus ou moins attrayante selon les préoccupations de la Caisse vis-à-vis les besoins des familles qui en sont sociétaires ou peuvent le devenir. Si pendant trop longtemps la Caisse ne semble pas se préoccuper de l'évolution de ces besoins et des aspirations des familles, c'est ce côté négatif de la Caisse qui sera, le plus souvent, mis en évidence.

Il est donc évident que l'inter-relation entre la Caisse et ses membres est d'une importance primordiale et que toute Caisse populaire consciente de son rôle communautaire doit faire un effort constant d'adaptation, afin que toutes les familles la reconnaissent comme une institution qui est vraiment à leur service.

Cette inter-relation entre la Caisse populaire et ses sociétaires permet une influence réciproque qui est salutaire. Pour être efficace, elle nécessite un programme de communication dans les deux sens qui permet à la Caisse de se présenter aux sociétaires et à ceux-ci de faire connaître leurs besoins, leurs aspirations et leurs désirs.

En général, les gens ont toujours une certaine réserve à propos des choses qu'ils ne connaissent pas bien ou sur lesquelles ils ne sont pas complètement informés. Il est donc essentiel que la Caisse les tiennent continuellement au courant de ses objectifs et de ses services, afin que tous

les sociétaires se rendent compte de ce que leur Caisse peut ou ne peut pas faire pour eux.

L'information des sociétaires est une des conditions essentielles à l'esprit d'appartenance qui doit exister parmi tous les sociétaires.

On peut donc dire qu'un programme d'information et d'éducation pour les sociétaires est en quelque sorte un investissement, une sorte de police d'assurance qui garantit à la Caisse une plus grande coopération de la part de tous les sociétaires aussi bien dans

les périodes de prospérité que dans les périodes difficiles.

Les sociétaires qui ne sont pas informés adéquatement à propos de leur Caisse populaire n'ont pas tendance à s'en servir au maximum. Le manque d'information peut aussi les amener à prendre des décisions qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de leur Caisse et même de leurs besoins individuels.

Nous désirons tous une participation plus active et plus éclairée de la part des sociétaires, par

L'enthousiasme des Caisses populaires pour le programme intégré de moyens de communication est très encourageant et prometteur d'un réel succès. Plus de 350 Caisses qui comptent tout près de 500,000 sociétaires y ont adhéré jusqu'à ce jour et les formules d'adhésion continuent d'arriver. Grâce à la collaboration de leurs Unions régionales, toutes les Caisses de l'Union de Joliette et de l'Union de Québec, bénéficieront du programme. Plusieurs Caisses ont décidé d'étendre le programme à toutes les familles des paroisses qu'elles desservent en s'assurant du nombre requis de copies supplémentaires des différentes publications qui sont incluses dans le programme.

rapport aux grandes décisions qui doivent être prises. Cependant, une telle participation demande de la part des sociétaires un minimum de connaissances qu'il ne pourront acquérir que si la Caisse leur en fournit l'occasion.

Un programme d'information pour les sociétaires est donc nécessaire si nous voulons que ceux-ci puissent prendre des décisions qui seront toujours axées sur les besoins des familles et les meil-

leurs intérêts de la coopérative qui est destinée à y répondre.

L'objectif global d'un programme d'information est d'amener tous les sociétaires à s'identifier à leur Caisse populaire. Ce n'est que lorsque cet état d'esprit sera atteint que la Caisse remplira pleinement son rôle.

C'est alors que chaque sociétaire comprendra vraiment les objectifs de sa coopérative d'épargne et de crédit.

LES CAISSES CENTRALES

à travers le pays

Les coopératives d'épargne et de crédit sont aujourd'hui répandues à travers le pays. Comme au Québec, les organisations locales se sont donné des institutions régionales et provinciales pour les représenter et les servir. Les « Caisnes centrales » sont dans chaque province des organismes économiques d'une très grande importance pour les coopératives d'épargne et de crédit, ainsi que pour plusieurs autres coopératives. Le rapport annuel du ministère fédéral de l'Agriculture nous donne une vue d'ensemble de l'expansion qu'ont prise ces centrales coopératives.

Il existe au Canada 27 organisations financières dont le rôle principal est celui de renforcer la structure financière des coopératives d'épargne et de crédit, tout en leur offrant les services économiques dont elles ont besoins pour donner leur plein rendement.

Ces organismes économiques et centraux qui sont au service des coopératives d'épargne et de crédit, — qu'ils s'appellent « Caisnes centrales », « Centrales coopératives d'épargne et de crédit » ou « Société coopératives de crédit » — jouent vis-à-vis les organisations qui leur sont affiliées, le rôle que remplissent les Caisnes populaires et les *Credit Unions*, vis-à-vis leurs sociétaires. Elles permettent l'entraide financière à l'échelle provinciale du mouvement coopératif d'épargne et de crédit.

Les activités diverses de ces centrales, se sont accrues sensiblement en 1962. Cent soixante coopératives d'épargne et de crédit s'y sont affiliées au cours de l'année, portant le nombre total des organisations coopératives faisant partie des 27 centrales à 5,842 dont 4,932 Caisnes populaires et *Credit Unions*.

Les coopératives d'épargne et de crédit ont toujours été les organismes qui participent le plus ac-

tivement aux divers services et programmes offerts par les centrales, bien que 9 de ces 27 sociétés provinciales, comptent comme sociétaires, 910 organisations coopératives qui agissent dans des domaines autre que l'épargne et le crédit. La Société coopérative de crédit de la Saskatchewan est cependant le seul organisme économique central qui compte, comme sociétaires, un plus grand nombre de coopératives commerciales et industrielles que de coopératives d'épargne et de crédit.

L'actif total de ces 27 Caisnes centrales, se chiffrait à \$238,000,000. à la fin de l'année 1962, soit une augmentation de 19% sur l'année précédente.

La province de Québec détient le premier rang au Canada dans le domaine des coopératives locales d'épargne et de crédit ; elle est aussi en tête de la liste des Caisnes centrales. Ses 10 Caisnes centrales affiliées à la Fédération de Québec par l'entremise des Unions régionales, ont des actifs qui représentent 58% de l'actif total de toutes les centrales du pays.

Les fonds confiés aux centrales par les organisations qui leur sont affiliées sont investis ou prêtés. Les prêts en cours à la fin de 1961, totalisaient 73 millions com-

parativement à 53 millions en 1961, tandis que le montant total des investissements se chiffrait à 116 millions dont 73% détenus par les 10 centrales des Caisnes populaires Desjardins de la province de Québec.

C'est aux comptes capital social et épargne que les 27 Caisnes centrales et sociétés provinciales de crédit coopératif accusent le plus de progrès pour l'année 1962. Leur capital social a augmenté de 28% pour atteindre 32 millions tandis que les dépôts d'épargne augmentaient de 27% et se chiffraient à 168 millions au 31 décembre dernier. Le capital social et les dépôts représentent 89% du passif des 27 centrales au Canada. Les 10 centrales affiliées à la Fédération de Québec des Caisnes populaires avaient, à cette date, des dépôts d'épargne qui totalisaient 121 millions ou plus de 80% de tous les dépôts détenus par toutes les centrales du Canada. Les prêts consentis aux coopératives locales ont aussi augmenté en 1962, pour atteindre le montant total de 115 millions répartis sur 6,666 prêts. Ceci représente une augmentation de 30 millions sur l'année 1961. Plus de 635 millions ont été prêtés depuis la fondation de la première Caisse centrale au pays.

CENTRALES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT
STATISTIQUES PROVINCIALES POUR L'ANNÉE 1962
(en milliers de dollars)

	Coopé- ratives d'épargne et de crédit	Autres coopé- ratives	Actif total	Prêts en cours	Investisse- ments	Capital social	Dépôts d'épargne
<i>Terre-Neuve</i>	32	32	46	14	12	28	15
<i>Île-du-Prince-Édouard</i>	36	3	43	39	3	38	3
<i>Nouvelle-Écosse</i>	206	56	3,321	1,986	851	306	2,737
<i>Nouveau-Brunswick :</i>							
Fédération des C. U.	70	—	596	456	99	—	553
Fédération des C. P. acadiennes.....	91	—	2,849	1,838	973	—	2,220
<i>Québec :</i>							
Fédération des C. P.	1,275	82	134,277	12,682	81,205	7,654	121,214
Ligue des C. U.	187	—	705	650	4	595	33
Fédération de Montréal.....	24	—	5,085	335	3,712	—	4,928
<i>Ontario :</i>							
Ligue des C. U.	1,275	—	9,849	8,875	794	6,098	1,828
Société coopérative.....	497	186	12,424	6,455	4,346	1,039	7,788
Rég. de Cochrane.....	21	—	335	111	159	32	299
Rég. de Nipissing.....	16	—	883	225	527	140	597
Centrale d'Ottawa.....	60	—	543	202	211	1	493
<i>Manitoba :</i>							
Société coopérative.....	217	27	2,820	2,437	249	821	1,647
Caisse centrale de Saint-Boniface.....	32	—	619	121	372	256	326
<i>Saskatchewan</i>	281	391	42,342	21,940	17,868	21,856	8,480
<i>Alberta</i>	290	47	3,708	2,755	743	1,501	2,079
<i>Colombie britannique</i>	322	86	17,513	11,991	3,911	1,610	12,737

UNE NOUVELLE ANNÉE S'ANNONCE

*Avez-vous pensé à renouveler
votre abonnement à...*

LA REVUE DESJARDINS

LES DIRIGEANTS DES CAISSES POPULAIRES QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME
INTÉGRÉ DE MOYENS DE COMMUNICATION LA RECEVRONT AUTOMATIQUEMENT.

1962

UNE AUTRE ANNÉE DE PROGRÈS

pour les coopératives d'épargne et de crédit au Canada

Le service économique du ministère fédéral de l'Agriculture publie chaque année un rapport détaillé sur la situation des coopératives d'épargne et de crédit qui sont en opération à travers le pays. Ce rapport est préparé selon les informations qui lui sont fournies par les gouvernements provinciaux et les dirigeants des diverses associations qui groupent les coopératives (Caisses populaires et Credit Unions) dans chaque province. Ces statistiques ainsi compilées et distribuées, nous permettent de constater l'immense progrès accompli par les coopératives d'épargne et de crédit depuis la fondation de la première Caisse populaire par Alphonse Desjardins en 1901.

LES coopératives d'épargne et de crédit qui portent le nom de Caisses populaires dans la province de Québec et de Credit Unions ailleurs au Canada ont connu une autre année de

progrès et d'expansion dans toutes leurs activités au cours de l'année 1962. Le rapport annuel du ministère fédéral de l'Agriculture qui vient d'être publié à ce sujet démontre qu'au 31 décembre der-

nier il existait au Canada, 4,784 de ces coopératives groupant 2,900,000 sociétaires avec un actif total de \$1,700,000.000.

Cent deux nouvelles sociétés furent fondées au cours de l'année

STATISTIQUES SUR LES COOPÉRATIVES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT AU CANADA
au 31 décembre 1962
(en milliers de dollars)

Province	Actif	Capital social	Prêts consentis durant l'année	Dépôts d'épargne
Terre-Neuve	466	387	385	14
Île-du-Prince-Édouard	1,841	1,519	831	88
Nouvelle-Écosse	19,026	16,079	12,920	626
Nouveau-Brunswick	20,177	17,723	9,113	291
Québec	972,460	99,844	252,615	812,885
Ontario	298,877	205,652	200,441	52,605
Manitoba	60,603	45,135	39,581	7,696
Saskatchewan	141,027	104,036	67,852	22,136
Alberta	41,609	34,160	32,154	2,078
Colombie britannique	109,702	86,196	56,598	6,523
Totaux 1962	1,665,788	610,731	672,490	904,942
Totaux 1961	1,506,167	562,256	578,663	820,230

TABLEAU COMPARATIF DES STATISTIQUES DE QUÉBEC ET DES AUTRES PROVINCES — (Année 1962)
(en milliers de dollars)

	Caisses populaires affiliées à la Fédération de Québec	Autres Caisses populaires et <i>Credit Unions</i> du Québec	Autres provinces	Tout le Canada
Actif.....	866,873	105,587	693,328	1,665,788
Capital social.....	63,220	36,624	510,887	610,731
Épargne.....	753,458	59,427	92,057	904,942
Prêts consentis.....	202,796	49,819	419,875	672,490

et 65% de toutes les coopératives d'épargne et de crédit au Canada, sont situées au Québec et en Ontario.

L'augmentation du nombre de sociétaires en 1962 fut de l'ordre de 6% sur l'année précédente, dont la moitié dans la province de Québec.

Les coopératives d'épargne et de crédit du Canada ont fait un progrès remarquable au cours des dix dernières années. Depuis 1952, leur nombre a augmenté de 1,351 unités tandis que le nombre de sociétaires augmentait de 1,600,000. Les gains les plus importants se retrouvent au Québec; suivent l'Ontario et la Saskatchewan.

Les épargnes confiées par les Canadiens aux coopératives d'épargne et de crédit sont passées de \$395,000,000. en 1952, à \$1,516,000,000. en 1962; la

moyenne par sociétaire accuse une augmentation de \$207. depuis 1952.

Au cours de l'année 1962, ces épargnes accumulées soit dans le capital social ou dans les comptes d'épargne ordinaire ont augmenté de 10%. Le Québec domine toujours le reste du Canada par rapport aux épargnes qui sont confiées aux Caisses populaires. Le montant total déposé au capital social et à l'épargne ordinaire dans les Caisses populaires de la province de Québec représente 60% de toutes les épargnes qui sont entre les mains de coopératives d'épargne et de crédit du Canada.

L'augmentation de l'actif total des coopératives d'épargne et de crédit canadiennes fut aussi de l'ordre de 10% pour l'année 1962, atteignant le chiffre de \$1,666,000,000. Les prêts en cours re-

présentaient 63% de l'actif au 31 décembre dernier. Les prêts consentis au cours de l'année ont atteint le chiffre de \$672,000,000. soit une augmentation de 15% sur l'année précédente.

La moyenne canadienne de l'actif par sociétaire avait atteint \$573. à la fin de l'année 1962 comparativement à \$550. un an plus tôt. C'est en Saskatchewan que cette moyenne est la plus haute avec \$816. par sociétaire. Le Québec vient au deuxième rang avec \$629. suivit de la Colombie (\$552.) et du Manitoba (\$528.).

Depuis 1958, les coopératives d'épargne et de crédit du Canada ont consenti des prêts pour une valeur de \$2,600,000,000., soit un montant qui représente 54% de la valeur totale des prêts consentis depuis la fondation de la première Caisse populaire à Lévis, il y a plus de 60 ans.

L'IDÉE D'ALPHONSE DESJARDINS

fait le tour du monde

LES coopératives d'épargne et de crédit, telles que conçues et préconisées par Alphonse Desjardins, groupent maintenant des millions de personnes dans 75 pays à travers le monde. Il existe, en plus, tout près de 15,000 organisations similaires en Europe et qui sont connues sous le nom de Caisses Raiffeisen ou Sociétés Raiffeisen. Voici une liste des différentes parties du monde autre que le Canada et les États-Unis où plus de 3,740 coopératives d'épargne et de crédit inspirées par l'idée de Desjardins sont en opérations.

Afrique.....	45
Asie.....	656
Australie.....	253
Antilles.....	446
Amérique Centrale.....	681
Amérique du Sud.....	831
Europe.....	73
Îles du Pacifique.....	755

Familles d'aujourd'hui

COMMENT VIVENT-ELLES ?
 QUELLES SONT LEURS BESOINS ?
 ONT-ELLES DES ASPIRATIONS ?
 QUE RÉSERVE L'AVENIR ?

EN 1957, le centre de recherches sociales de l'université Laval de Québec, organisait et dirigeait une magistrale enquête sur les aspirations, les besoins et les conditions de vie des familles salariées canadiennes-françaises. Les résultats de cette enquête, faite à la demande des Caisses populaires Desjardins et de L'Assurance-Vie Desjardins, sont déjà assez bien connus des dirigeants du mouvement Desjardins et d'une partie de la population.

Il devient cependant, de plus en plus évident que pour donner à l'enquête toute sa valeur, il faut en vulgariser les résultats.

Le programme de télévision intitulé *Familles d'aujourd'hui* qui a débuté le 18 novembre et qui est commandité par L'Assurance-Vie Desjardins et les Caisses populaires a été conçu dans ce but. En faisant connaître les résultats de l'enquête à toute la population, le programme permettra aux familles de puiser, dans ces émissions, une connaissance plus grande de leur milieu y découvrant du même coup les problèmes sérieux auxquels elles doivent faire face.

La connaissance des facteurs et des impératifs des différentes situations économiques familiales permettra à chacun d'entrevoir la solution ou tout du moins, des moyens efficaces de pallier une situation pénible. Le progrès et l'évolution économique qui stimulent tous les coins de notre pays ne doivent pas s'élaborer en marge de la famille ; en marge de ses besoins et surtout de ses aspirations. Si, de fait, l'enquête sur les conditions de vie, les besoins et les aspirations des familles salariées est unique en Amérique, la vulgarisation de ses résultats et de ses données intéressantes par le moyen de la télévision, n'en est pas moins sensationnelle.

Les treize émissions qui seront consacrées à cette vulgarisation des données de l'enquête serviront en même temps à prolonger l'étude qui a été faite.

Les programmes de télévision, comme l'enquête ne se bornera pas à analyser d'une façon factuelle la structure des budgets et les comportements d'épargne et de crédit, mais analysera en plus les attitudes, les motivations et

les opinions des familles vis-à-vis les différents postes du budget familial et les problèmes sociaux et économiques posés par l'industrialisation et l'urbanisation.

Le programme permettra à tous ceux qui s'intéressent aux problèmes économiques des familles de se demander si les familles salariées peuvent se permettre de satisfaire ces nouveaux besoins en restant dans les limites d'un budget sain. Sinon, à quelles conditions pourraient-elles le faire ?

Avons-nous besoins d'une meilleure planification de l'économie familiale et d'une meilleure organisation sociale.

Autant de sujets qui, en même temps, nous permettront d'entrevoir ce que sera ou devrait être la famille de demain.

Familles d'aujourd'hui, comme *Droit de Cité* et *Joindre les deux bouts*, sera l'émission française diffusée sur le plus grand nombre de postes de télévision du pays.

Dans le Québec, les émissions passeront tous les lundi soir, à 10 heures.

Ne manquez pas les prochaines émissions de la série . . .

FAMILLES D'AUJOURD'HUI

diffusées tous les lundi soir, sur les ondes de Radio-Canada, à 10 heures

On y traitera des « besoins de logement », de « l'industrialisation et de l'urbanisation », des « moyens modernes de communications » et des « loisirs ».

Service de renseignements



« Afin d'aider tous les dirigeants dans leurs responsabilités administratives et de service, monsieur Paul-Émile Charron, premier directeur-adjoint de votre Fédération, répond à chaque mois aux questions qui lui sont soumises. »

Q. — *Quels sont les prêts qu'une Caisse populaire peut faire ?*

R. — Les Caisses populaires sont des associations coopératives d'épargne et de prêts : elles recueillent les épargnes de leurs sociétaires et les mettent à la disposition de ceux d'entre eux qui en ont besoin et qui sont en mesure d'en faire un bon usage, d'en tirer avantage pour améliorer leur situation économique et sociale.

C'est donc dire que le principe de base qui inspire la politique de prêts des Caisses populaires, c'est le service mutuel que les sociétaires veulent se rendre.

La Caisse populaire ne peut pas avoir d'autre but que celui d'aider ses membres. Comment ? en leur enseignant de façon pratique la prévoyance et l'économie et en leur faisant des prêts qui les aideront à améliorer leur situation économique et sociale.

Les commissaires de crédit qui se voient donc confier la fonction de distribuer les prêts doivent s'assurer que le prêt sollicité est de nature à améliorer la situation de l'emprunteur. Les qualités morales et les aptitudes professionnelles de l'emprunteur les renseignent à ce propos.

Le Commandeur Alphonse Desjardins, fondateur des Caisses populaires, dans sa brochure sur sa Caisse populaire publiée en 1911, a écrit ceci : « Jamais, au grand jamais, une Caisse populaire ne doit prêter pour une dépense inutile ou un but frivole comme une promenade, une excursion ou une noce tapageuse. Tout cela ne laisse aucun bénéfice à l'emprunteur, au contraire l'appauvrit et le met dans la gêne. Or, la Caisse n'est pas fondée pour nuire à ses membres, mais bien pour les aider, les rendre plus prospères. »

M. Desjardins a voulu que sa Caisse populaire aide les petites gens par des prêts qui sont de nature à leur permettre d'améliorer leur situation économique, « les rendre, selon sa propre expression, plus prospères ».

Les statuts généraux de la Caisse populaire Desjardins font un devoir strict à la commission de crédit de ne consentir que des prêts utiles ou avantageux aux sociétaires. L'article 66 des statuts, 5^e alinéa, décrète, en effet, au chapitre de la commission de crédit : « Elle doit connaître

exactement l'emploi que l'emprunteur se propose de faire du prêt sollicité et elle doit refuser tout prêt destiné à une fin inutile, extravagante ou improductive, ou encore nuisible ou dangereuse pour les véritables intérêts de l'emprunteur, soit à raison de son inexpérience, soit autrement. »

L'emprunteur doit posséder les qualités et les aptitudes qui lui permettent de faire un bon usage de son emprunt.

Rappelons que, pour devenir sociétaire de la Caisse populaire il faut, conformément à l'article 7 des statuts, « être honnête, bon payeur, sobre et travailleur ».

Celui qui devient sociétaire de la Caisse populaire doit adhérer aux principes et à l'esprit de l'institution qui, il ne faut jamais l'oublier, est une école de prévoyance, d'économie et d'épargne.

Ceux qui désirent bénéficier du service des prêts de la Caisse populaire, doivent consentir à se mettre à cette école de la prévoyance, de l'économie, de l'épargne.

Ceux qui veulent se faire aider par leur Caisse populaire doivent consentir à s'aider eux-mêmes, comprenant la valeur de l'axiome « Aide-toi et le ciel t'aidera ».

Ils doivent s'efforcer de bien administrer leur affaire et de tirer bon parti de leur emprunt.

La Caisse populaire consent des prêts à des gens qui veulent s'aider eux-mêmes, et s'engager sur la voie de la prévoyance, de la saine modération, de l'économie. L'épargne, qui est le fruit de la prévoyance et de l'économie, ne peut être prêtée à des gens qui se laissent aller sur la pente de l'imprévoyance, de l'insouciance et du gaspillage. Elle doit être prêtée à ceux qui veulent améliorer leur sort en vivant selon leurs moyens et en faisant un emploi judicieux de leur emprunt.

NOUVEAUX CALENDRIERS 1964

en vente au

SERVICE DE LA PAPETERIE

- Présentation toute nouvelle
- Prix avantageux

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF



À l'occasion du 24^e congrès général de la coopération québécoise, le Conseil canadien de la coopération — organisme des coopérateurs de langue française de tout le Canada — a tenu une réunion de son exécutif au Château-Frontenac, à Québec. Photographiés au sortir de cette réunion, dans l'ordre de gauche à droite : M.M. Martin-J. Légère, président du C.C.C. ; Louis-Joseph Marcotte, secrétaire, et Paul-Émile Charron, membre de l'exécutif. On sait que M.M. Charron et Marcotte sont également président et secrétaire général du Conseil de la coopération du Québec.

en congrès

LE Conseil de la coopération du Québec, vient de tenir son congrès annuel. Le thème cette année a été : *La planification économique et le mouvement coopératif*. Cette grande réunion des chefs de file du mouvement coopératif québécois fut un véritable succès. Ce fut en effet, un congrès d'experts en économie tant par le nombre et la qualité des travaux. Les vœux du congrès par rapport à la planification économique ont été les suivants :

1° Que, à la lumière des événements et dans le contexte de l'évolution rapide des conditions économiques et sociales, le Conseil de la coopération du Québec et les secteurs repensent et revisitent leurs objectifs dans un constant souci d'adaptation et que les dispositions soient prises pour favoriser les rencontres officielles des responsables des différents secteurs aux fins d'assurer l'unité de pensée et la coordination des efforts du mouvement. Que le Conseil de la coopération du Québec établisse avec le Conseil d'orientation économique, des relations de plus en plus étroites afin d'assurer la participation active du mouvement coopératif au travail de planification économique et à la réalisation du plan qui sera adopté.

2° Que le Congrès approuve et ratifie les démarches déjà faites par le conseil d'administration en regard de la participation du mouvement à l'élaboration des plans du Conseil d'orientation écono-

mique et demande ce que ces démarches soient poursuivies dans le plus grand intérêt du mouvement.

3° Que le Conseil de la coopération du Québec et les secteurs du mouvement coopératif étudient les possibilités d'adapter leurs structures géographiques aux régions économiques qui seront déterminées pour les fins de la planification.

4° Que le secteur coopératif de la finance étudie le plus tôt possible les modalités et possibilités d'utiliser le nouveau mode de financement accordé aux coopératives par la nouvelle législation.

5° Que demande soit faite au ministère de l'Industrie et du Commerce de Québec de former un conseil formé de représentants de pêcheurs de l'industrie coopérative et à capital privé, des universités, du gouvernement fédéral et provincial, conseil qui aurait pour objet d'assister la division des pêcheries maritimes de ce ministère dans l'élaboration de la mise en application d'un programme ordonné de développement de l'industrie de la pêche.

6° Que nos divers mouvements économiques et sociaux (coopératives, syndicats ouvriers, association de consommateurs, etc.) se concertent pour étudier la possibilité d'établir un programme en vue d'assurer l'éducation économique de nos familles y intéressant en particulier les femmes et la jeunesse.

Les biens de ce monde,
les biens vraiment bien,
richesses de coeur heureux,
abondance de confiance,
fruits de foi fortifiée
de tige rustiquement robuste
et souche habitée de surgeons,
tu les possèdes?

Alors, partage.

Ouvre grand le trésor
afin que, passe de mort à vie,
ce que l'amour structure,
nourrit, réchauffe et fortifie.

Que tombent tous poids de haine,
cessent toutes hostilités
et fondent glaciers de rancune.

Aime, si ton frère n'aime pas.

